

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2022/C 484/10)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par l'Espagne

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays de délivrance: Espagne

Sujet de commémoration: UNESCO: parc national de Garajonay

Description du dessin: Le parc national de Garajonay, situé au milieu de l'île de La Gomera dans l'archipel des îles Canaries, a été inscrit sur la liste des sites du patrimoine mondial, car il s'agit d'un exemple remarquable et bien préservé de laurisylve (forêt de lauriers), un écosystème exceptionnel constitué de vestiges vivants des anciennes forêts pluviales et des forêts tempérées chaudes qui couvraient une grande partie de l'Europe et de l'Afrique du Nord pendant l'ère tertiaire.

Sur la pièce figurent une vue du «rocher d'Agando (*Roque de Agando*)» et un détail de la «forêt de lauriers (laurisylve)». Sur le côté supérieur droit et en lettres majuscules figurent le nom du pays émetteur «ESPAÑA» et l'année de frappe «2022». Sur le côté droit, en haut, figure la marque d'atelier.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 1 000 000

Date d'émission: Premier trimestre 2022

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).